



Charte institutionnelle de l'Ecole Réflexe Santé

L'Ecole Réflexe Santé s'engage à :

- Engager des formateurs diplômés et bénéficiant d'un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine enseigné.
- A accompagner activement chaque participant dans l'apprentissage de la pratique.
- A transmettre le savoir en encourageant les participants et en les renforçant dans leurs compétences et leur capacité de réflexion.
- Garantir la qualité de ses formations à travers sa certification EduQua.
- Proposer une formation complète et rigoureuse pour donner les meilleurs outils aux futurs réflexothérapeutes axés sur le concret et la pratique.
- Former des thérapeutes complémentaires responsables et compétents, répondant aux exigences des normes fédérales (OrTra TC).
- Respecter l'égalité de traitement entre les participants.
- Garder la confidentialité vis-à-vis des participants et des collègues formateurs.
- Proposer chaque année des cours de formations continue complémentaires à la méthode TC et en lien avec le profil professionnel de l'Ortra TC.
- Œuvrer avec professionnalisme dans un constant souci d'amélioration.
- Collaborer avec Reflex Suisse et l'Association Suisse de réflexothérapie, afin de respecter et ajuster les standards de formation.

Morges, le 18 janvier 2021
Isabelle Moinon, Directrice